
Discours de la députation de la 33e division de la gendarmerie, qui dépose 719 livres 10 sous en assignats pour les frais de la guerre, lors de la séance du 8 floréal an II (27 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la 33e division de la gendarmerie, qui dépose 719 livres 10 sous en assignats pour les frais de la guerre, lors de la séance du 8 floréal an II (27 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 420;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28477_t1_0420_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[*Bourmont*, 28 germ. II] (1).

« Citoyens représentans du peuple,

Nous avons été des premiers à nous féliciter avec vous de la découverte de la dernière conspiration qui menaçait la liberté, nous avons été des premiers à applaudir aux mesures que vous avez prises pour connaître et punir les traîtres. Nous avons été des premiers à proclamer les services importans que vous rendez à la chose publique. Et en vous nommant les sauveurs de la patrie nous vous avons offert un hommage digne de vous. Cependant nous voyons avec douleur qu'il n'est fait mention ni de nos sentimens ni de nos vœux; et nous pensons que les adresses que nous vous avons faites dans les époques marquantes ne sont point arrivées jusqu'à vous.

La dernière que nous avons fait parvenir est du 4 germinal présent mois, nous en avons adressé copie à nos frères de la Société mère, à Paris, qui nous en ont accusé la réception.

Ce que nous vous disions dans cette adresse, nous le répéterons ici : restez à votre poste pour consolider cette liberté que nous vous devons, pour déjouer tous les complots ourdis par la tyrannie, pour renverser ses trônes fortement ébranlés.

Que les Comités de salut public et de sureté générale, qui chaque jour, acquièrent de nouveaux droits à la gratitude nationale, continuent à tenir d'une main ferme le gouvernail du vaisseau de la République et il arrivera au port en bravant les écueils de l'aristocratie.

Nous jurons union inaltérable à la Convention, hommage à la vertu, haine au vice, guerre à mort aux factieux, aux intrigans, à tous les ennemis de la liberté et de l'égalité et fidélité inviolable à la République une et indivisible.

Les têtes coupables tombent, la vertu est à l'ordre du jour. vive la République, vive la Montagne ».

HEURY (*présid.*), BOIVIN (*secrét.*).

37

Une députation de la trente-troisième division de la gendarmerie est admise à la barre, et dépose, pour les frais de la guerre, 719 liv. 10 sous en assignats : « Nous sommes, disent-ils, « en grande partie, de vieux soldats, glorieux « sur la fin de notre carrière de combattre pour « la liberté; nous sommes tout entiers à la République, nous la défendrons jusqu'à la « mort » (2).

LOUVET, orateur de la députation, Représentans du peuple,

Vous voyez au milieu de vous des gendarmes et canonniers de la 33^e division représentant le détachement qui se trouve dans cette cité en vertu d'ordre du ministre de la guerre sur la demande du département et du général.

Le détachement de cette même division qui est à l'armée des côtes de Cherbourg, vous a fait

(1) C 303, pl. 1106, p. 20.

(2) P.V., XXXVI, 166 et 231. B⁴ⁿ, 14 flor.; J. Mont., n° 667; J. Sablier, n° 1284.

parvenir un don patriotique pour venir au secours des veuves et enfans de nos frères d'armes morts en défendant la République.

Le détachement stationné à Franciade animé des mêmes principes a imité cet exemple.

Ils n'ont fait que nous prévenir. Nos camarades détachés à Corbeil, à Vernon, à Pacy et à Louviers se sont joints à nous, et nous venons déposer sur l'autel de la patrie une somme de 719 liv. 10 sols, destinée au même usage.

Pendant le peu de tems que nous avons été à l'armée de l'Eure et Calvados, nos concitoyens sont venus au secours de nos femmes et de nos enfans; nous devons les imiter, nous sommes tout entiers à la République, nous la défendrons jusqu'à la mort par tous les moyens qui sont en notre pouvoir.

Vérité, fraternité, liberté, égalité ou la mort, voilà la devise de la 33^e division composée en grande partie de vieux soldats glorieux sur la fin de leur carrière de combattre pour la liberté.

Vive la République, une et indivisible (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

38

Une députation de la société populaire de Montfort-le-Brutus, admise à la barre, présente un cavalier jacobin, monté et équipé à ses frais; elle annonce qu'elle a découvert deux mines abondantes de salpêtre; elle dépose l'état de ses offrandes à la patrie, félicite la Convention nationale sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de la guerre (3).

[*Etat des dons*] (4).

343 liv. en numéraire, 1 300 marcs d'argent, 80 marcs de vermeil, 300 marcs de galons, 80 milliers de fer, 80 milliers de métal de cloches, 12 milliers de cuivre, les ornemens entiers d'une chapelle, une quantité considérable de bas, de souliers et chemises.

39

Au nom du comité des secours, un membre [DUCOS] propose le décret suivant, qui est adopté.

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des secours publics, décrète ce qui suit :

« La trésorerie nationale paiera, à la présentation du présent décret, une somme de 300 l., à titre de secours provisoire, à la citoyenne Juella, femme Gauvin, chargée de quatre enfans, et dont le mari, adjudant dans les char-

(1) C 301, pl. 1080, p. 22. Franciade : St-Denis, Seine-St-Denis.

(2) P.V., XXXVI, 166.

(3) P.V., XXXVI, 160. B⁴ⁿ, 14 flor. (2^e suppl^t); J. Sablier, n° 1284. Montfort-l'Amaury, Yvelines.

(4) J. Perlet, n° 583; Mon., XX, 342.